



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 28 août 2019

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 28 août 2019 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairesse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Jean-Marie Lefebvre	conseiller	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

- 1.1 Élection du préfet et du préfet adjoint
- 1.2 Élection des membres du comité administratif

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 19 juin 2019
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Souper des fêtes – Éditions 2019
 - 4.2.2 Responsabilité des élus
 - 4.2.3 Annulation de la résolution CM2019-03-42 – Cautionnement du bail de location/acquisition de T@CTIC

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille - Bilan
- 5.4 Congrès 2019 de la FQM
 - 5.4.1 Inscription des élus, du préfet et de la direction générale
 - 5.4.2 Frais d'hébergement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4.3 Alimentation
- 5.5 Ressourcerie
- 5.6 Synergie Estrie
- 5.7 Signature – Effets bancaires
- 5.8 Polos des élus
- 5.9 Travaux de cours d'eau – Stanstead-Est

- 6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Matières résiduelles
 - 6.1.1 État d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 au 31 décembre 2018

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**

- 8.0 AVIS DE MOTION**
 - 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales

- 9.0 RÈGLEMENT**
 - 9.1 **Adoption** du règlement relatif à une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
 - 9.2 **Adoption** du règlement relatif à une portion du cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du 11 juillet 2019
 - 11.1.2 Gestion contractuelle – Urbanisme
 - 11.1.3 Procès-verbal de la session ordinaire du 21 août 2019
 - 11.1.4 MRC des Maskoutains – Transport adapté – Ministère des Transports du Québec – Programme de subvention au transport adapté – Ajustement financier
 - 11.1.5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Programme RénoRégion
 - 11.1.6 Municipalité de Saint-Herménégilde – Avis de non-conformité de l'usine d'épuration des eaux
 - 11.1.7 Plan de développement en loisirs (PDL) de la MRC de Coaticook
 - 11.1.8 Loisirs et Acti-Sports – Scénario budgétaire
 - 11.2 Comité de sécurité publique (CSP – services policiers)
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 26 juin 2019
 - 11.2.2 Compte-rendu de la rencontre du 28 août 2019



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.2.3 Aide financière du MAMOT visant à répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis pour les années financières 2019-2020
- 11.3 Comité régional du développement des communautés
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 14 août 2019
 - 11.3.2 FDMC – Saint-Malo (suivi)
 - 11.3.3 Plan de développement en loisirs (PDL) de la MRC de Coaticook
- 11.4 Comité régional – Occupation du territoire
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 19 août 2019
 - 11.4.2 Pollution lumineuse - Positionnement
 - 11.4.3 Ville de Waterville – Demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement durable
- 11.5 Comité développement économique
 - 11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 9 juillet 2019

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Le CAB Express
- 12.3 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
- 12.4 CAB – Invitation à une fête de rue – 5 septembre 2019

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Autres informations et/ou rapports
 - 13.3.1 Équipe de la MRC
 - 13.3.2 Marketing de la région

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet sortant, Monsieur Simon Madore, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur des finances Kévin Roy ainsi que l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

1.1 ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET ADJOINT

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection du préfet et du préfet adjoint. Seuls les maires peuvent voter.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues, jusqu'en janvier 2019-2022, sous réserve des résultats des élections municipales générales en novembre 2021, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Fonction
Bernard Marion	Sainte-Edwidge-de-Clifton	Préfet
Simon Madore	Coaticook	Préfet adjoint

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la session. Le nouveau préfet, Monsieur Bernard Marion préside la suite de la session.

1.2 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c 0-9) et à la «*Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la MRC de Coaticook*», la secrétaire-trésorière adjointe et greffière procède à l'élection des membres du Comité administratif de la MRC. Le préfet, le préfet adjoint ainsi que le maire de la Ville de Coaticook ont *de facto* un siège au sein du comité administratif de la MRC de Coaticook en vertu des statuts de la MRC. Puisque le maire de Coaticook est également le préfet adjoint, 3 sièges sont à combler au sein du Comité administratif pour la période août 2019-janvier 2022.

Après le processus de mise en candidature et d'élection, sont proclamées élues au sein du Comité administratif de la MRC, les personnes suivantes :

Nom	Maire de la municipalité de	Siège
Bernard Marion	Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	1
Simon Madore	Coaticook	2
Johnny Pizar	Barnston-Ouest	3
Marie-Eve Breton	East Hereford	4
Nathalie Dupuis	Waterville	5

Les personnes ainsi proclamées élues prêtent serment avant la poursuite de la session.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2019-08-138

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2019-08-139

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 19 juin 2019 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 19 juin 2019 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 SOUPER DES FÊTES – ÉDITION 2019

Le prochain souper des Fêtes de la MRC de Coaticook se tiendra le vendredi 29 novembre 2019. La Municipalité hôte sera Saint-Malo. Les élus sont priés de réserver la date à leur agenda.

CM2019-08-140

4.2.2 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

ATTENDU la *Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* ;

ATTENDU que le préfet peut d'office participer à tout comité de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson

APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ que les responsabilités des élus du conseil de la MRC seront partagées comme suit à compter de ce jour, et ce, jusqu'au Conseil de la MRC de janvier 2021, à moins d'une vacance :

Nom de l' élu responsable	Secteur d'activités	Comités ou organismes externes liés	Fonction
Johnny Pizar	Cours d'eau	COGESAF	Représentant désigné de la MRC



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nom de l'élu responsable	Secteur d'activités	Comités ou organismes externes liés	Fonction
Simon Madore	Aménagement		
	Développement économique		
	Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille		
Bernard Vanasse	Tourisme	Comité d'actions touristiques	Représentant désigné de la MRC et Responsable des dossiers «Tourisme»
Françoise Bouchard	Gestion des matières résiduelles	Récup-Estrie	Représentante désignée de la MRC (note : Substitut Monsieur Johnny Piszar)
	Fête régionale de la famille		Présidente de la fête
Marie-Ève Breton	Loisirs	Carrefour Loisirs de la MRC	Représentante désignée de la MRC
		Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Représentante désignée de la MRC
	Fonds de développement du territoire (ancien pacte rural)		
Réjean Masson	Agriculture et PDZA		
Gérard Duteau	CIARC, CRIFA, Expo de la Vallée, Saveur des Cantons		Représentant désigné de la MRC
Benoit Roy	Sécurité publique (services policiers, Incendie et sécurité civile)	SuperCSP (CSP régional)	Représentant désigné de la MRC
Henri Pariseau	Forêt		
Gilbert Ferland	Transport	Acti-Bus de la région de Coaticook	Représentant désigné de la MRC
Nathalie Dupuis	Culture	Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook	Représentant désigné de la MRC
		Conseil de la Culture de l'Estrie	
	Ressorcerie des frontières		Représentante désignée de la MRC
	Famille et Aînés		Responsable des dossiers Famille et Aînés et RQFA
	Social et développement des communautés	Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC	Représentante désignée de la MRC
Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC		Représentante désignée de la MRC	

- ▶ que les élus siégeront sur les comités régionaux de la MRC en fonction de leurs responsabilités établies ci-haut, de leurs intérêts ou des secteurs géographiques préétablis, de la façon suivante, en sus du préfet qui est d'office sur l'ensemble des comités de la MRC, ainsi que les autres membres prévus au règlement, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Comité régional	Élus
Consultatif agricole	Réjean Masson
	Henri Pariseau
Milieux Naturels	Johnny Pizar
	Henri Pariseau
	Françoise Bouchard
	Réjean Masson
Occupation du territoire	Simon Madore
	Gilbert Ferland
	Johnny Pizar
	Gérard Duteau
Développement des communautés	Nathalie Dupuis
	Marie-Ève Breton
	Simon Madore
	Françoise Bouchard
Sécurité publique	Benoît Roy secteur East Hereford, Saint-Malo et Saint-Venant-de-Paquette
	Bernard Vanasse secteur de Compton , Martinville et Waterville
	Nathalie Dupuis secteur Martinville, Compton et Waterville
	Gérard Duteau secteur Dixville, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Gilbert Ferland secteur Barnston-Ouest et Stanstead-Est
	Bernard Marion secteur Dixville, Saint-Herménégilde et Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
	Représentant de la Ville de Coaticook
Développement économique	Simon Madore
	Bernard Vanasse
	Johnny Pizar

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2019-08-141

4.2.3 ANNULATION DE LA RÉOLUTION CM2019-03-42 – CAUTIONNEMENT DU BAIL DE LOCATION /ACQUISITION DE T@CTIC

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2019-03-42 a accepté de se porter caution en faveur de T@CTIC d'un montant maximal de loyer de base de location triple net 3 404 000 \$ plus les taxes applicables (soit un loyer annuel 170 200 \$ + taxes, pendant 20 ans) en sus du loyer additionnel et du fonds de réserve, selon les termes et conditions mentionnés dans la proposition de location-acquisition pour des locaux situés dans le bâtiment 25-85, rue Wellington à Coaticook, conditionnellement à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que la MRC avait également demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation afin que la MRC puisse mettre en place une assistance financière à être consentie en faveur de T@CTIC dans l'attente de l'autorisation à se rendre caution ;

ATTENDU que les besoins de la Table d'Action en Communication et Technologies de l'Information de la MRC de Coaticook (ci-après T@CTIC) Ltée ont évolué depuis et que l'option de location-acquisition pour des locaux situés dans le bâtiment 25-85, rue Wellington à Coaticook n'est plus requise ;

ATTENDU qu'il est opportun d'annuler la résolution CM2019-03-42 afin de ne pas nuire au crédit de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'annuler la résolution CM2019-03-42 à toutes fins que de droit et celle-ci devient donc nulle et non avenue ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le directeur des finances dépose la liste des comptes d'un montant total de 1 009 810,11 \$ payés au 28 août 2019, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2019-08-142

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 166 446,44 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 166 446,44 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - BILAN

Le directeur des finances informe le conseil que le profit net non audité de la dernière édition du tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille est de 8 173 \$. Ayant moins de golfeurs qui ont participé à l'événement, il s'agit d'une baisse de 123 \$ comparativement à l'an dernier. Une réflexion avec le Comité régional de développement des communautés s'amorcera bientôt quant à l'avenir de l'événement et le mode de financement de la Fête régionale de la famille.

5.4 CONGRÈS DE LA FQM

CM2019-08-143

5.4.1 INSCRIPTION DES ÉLUS, DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 78^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, du préfet ainsi que du directeur général ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 9 075 \$ relatif aux frais d'inscription des élus dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-conseil, perfectionnement*», poste budgétaire 02 11616 446 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 838,85 \$ relatif aux frais d'inscription du préfet dans Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration - Conseil, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 838,85 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département «*Aménagement*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration- gestion financière et administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-144

5.4.2 FRAIS D'HERBERGEMENT

ATTENDU que le 78^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 7 668 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la Partie IV, département «*Fédération québécoise des municipalités*», au sein de la catégorie de fonctions «*Administration-conseil, déplacement congrès*», poste budgétaire 02 11616 310 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 564 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la Partie I, département «Aménagement», au sein de la catégorie de fonctions «Administration - Conseil, Déplacements - préfet», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 733 \$ relatifs aux frais d'hébergement du directeur général dans la Partie I, département «Aménagement», au sein de la catégorie de fonctions «Administration- gestion financière et administrative, Déplacements», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses, ainsi que les réservations requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-145

5.4.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le 78^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la Partie IV, département «Fédération québécoise des municipalités», au sein de la catégorie de fonctions «administration-autres, alimentation» poste budgétaire 02 19016 610 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

Madame Nathalie Labrie, directrice du développement économique au sein de la MRC de Coaticook se joint aux délibérations du conseil de la MRC. Il est 20h18.

CM2019-08-146

5.5 RESSOURCERIE

ATTENDU que la présentation que Madame Claire Audet, directrice générale et Monsieur Denis Brassard, président de la Ressourcerie des Frontières ont fait auprès des élus sur la situation financière de leur organisme ;

ATTENDU que la Ressourcerie demande à la MRC de cautionner un prêt de 648 000\$ incluant le fonds de roulement ou toute autre solution qui lui permettra d'améliorer sa situation financière ;

ATTENDU que 3 municipalités locales de la MRC ne sont pas membres de la Ressourcerie, soient Martinville, Saint-Malo et Stanstead-Est ;

ATTENDU que divers scénarios sont évoqués ;

ATTENDU que certains élus souhaitent pouvoir discuter avec leur conseil respectif avant de se positionner ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de surseoir à la décision de cautionner ou non la Ressourcerie dans ses engagements financiers et de demander au personnel cadre de la MRC de présenter un ou plusieurs scénario(s) au Comité administratif ou Comité régional de développement économique pour recommandation à ce conseil.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-147

5.6 SYNERGIE ESTRIE

ATTENDU qu'en avril 2018, la MRC des Sources en collaboration avec Sherbrooke Innopole a démarré Synergie Estrie qui consistait à une première phase d'implantation de l'économie circulaire en région par la mise en place de deux bancs d'essai estriens de symbioses industrielles territoriales ;

ATTENDU que Synergie Estrie est une approche structurante de développement économique pour la région estrienne qui permet de rallier les forces tant organisationnelles, entrepreneuriales et institutionnelles en créant un réseau d'entreprises locales unies par des collaborations innovantes ;

ATTENDU que Synergie Estrie permet d'améliorer les connaissances sur les ressources matérielles et immatérielles inexploitées, la création de nouvelles filières et opportunités économiques, renforcer nos créneaux d'excellence, améliorer les performances des territoires, permettre des échanges d'expertise, de services, de main-d'œuvre et d'équipements ;

ATTENDU la création en 2018 du Comité régional Synergie Estrie qui permet d'intégrer tous les territoires estriens afin d'échanger sur l'évolution du projet et faciliter l'intégration de cette démarche à l'échelle de la région ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que chacune des symbioses territoriales créées au sein de Synergie Estrie est autonome localement via leur coordonnateur interne qui s'adapte à son équipe, sa réalité, son contexte et ses orientations ;

ATTENDU que la mise en place de la symbiose territoriale par l'embauche d'un coordonnateur local est un élément clé pour stimuler et optimiser les retombées et la création de synergies ;

ATTENDU que Synergie Estrie permet de créer un réseau d'échanges entre les territoires estriens en optimisant le potentiel synergique et la valorisation des différentes ressources des entreprises comme moyen concret de développer la force collaborative régionale ;

ATTENDU que certains axes de l'économie circulaire permettent d'appuyer la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook au niveau des aspects liés aux entreprises ;

ATTENDU que Synergie Estrie compte depuis 2018 des appuis des différentes organisations régionales telles que l'Université de Sherbrooke et le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie ;

ATTENDU que Synergie Estrie cadre entièrement aux priorités régionales établies dans le programme du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) qui permet d'investir dans des projets mobilisateurs de développement ayant un rayonnement régional ;

ATTENDU l'appui en espèces de la MRC de Coaticook de 57 667 \$ sur trois ans, dont la première année 19 223 \$ et les deux années subséquentes de 19 222 \$;

ATTENDU l'appui en nature qu'investiront les conseillers aux entreprises et employés internes des organisations et l'appui en services, tels que le loyer, la reddition compte via la comptabilité interne, les services téléphoniques, internet et le support TI de la MRC de Coaticook d'une valeur de 34 500 \$ pour les trois ans, équivalent à 11 500 \$ par année pour dynamiser et intégrer l'économie circulaire dans l'analyse et l'accompagnement des entreprises ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'informer les MRC de l'Estrie que la MRC de Coaticook désire mettre en œuvre dans la période d'avril 2020 à mars 2023 l'économie circulaire en implantant une symbiose industrielle sur le territoire de la MRC au sein du projet régional Synergie Estrie ;
- ▶ de confier le mandat à la MRC des Sources, porteur du projet régional structurant Synergie Estrie, d'agir à titre de dépositaire pour la demande groupée des territoires estriens dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ;
- ▶ d'autoriser Monsieur Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources à signer tous les documents relatifs à cette demande groupée.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

Madame Nathalie Labrie, directrice du développement économique quitte les délibérations du conseil de la MRC. Il est 21h20.

CM2019-08-148

5.7 SIGNATURE – EFFETS BANCAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1429 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.1) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU que suite aux élections de ce jour, il y a lieu d'actualiser la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet Monsieur Bernard Marion, le préfet suppléant Monsieur Simon Madore, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook, Monsieur Dominick Faucher et le directeur des finances de la MRC de Coaticook, Monsieur Kévin Roy, autorisés précédemment, comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
 - 16199 ;
 - 100919 ;
 - 101306 ;
 - 100561 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 103673 ;
- 800983 ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.8 POLOS DES ÉLUS

Les élus souhaitant faire l'acquisition d'un polo aux couleurs de la MRC sont invités à faire connaître leur grandeur à la greffière pour un achat groupé.

CM2019-08-149

5.9 TRAVAUX DE COURS D'EAU – STANSTEAD-EST

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 2003 60 5646 à Stanstead-Est ;

ATTENDU que ces portions de la Rivière Niger font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-045 (2019) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Coaticook, au coût total toutes taxes incluses de 6 961,73 \$ pour la propriété immatriculée 2003 60 5646 à Stanstead-Est ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 6 357,00 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau*», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Stanstead-Est, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «*Aménagement*», dans la catégorie de fonctions «*Municipalités-surveillance de cours d'eau*», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES



CM2019-08-150

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2015-2020 AU 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande un état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 de la MRC au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice de projet des matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de procéder à l'adoption du rapport d'état d'avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2015-2020 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2018 tel que présenté et de le transmettre à Recyc-Québec et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) par la conseillère régionale Françoise Bouchard, qu'un règlement ayant pour objet d'établir les modalités de l'établissement de la quote-part supplémentaire des dépenses de la Partie «II» de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2019 et de leur paiement par les municipalités locales sera adopté à une prochaine session de ce conseil. La Partie «II» contient les départements suivants : *Plan et règlements* ainsi que *Collecte sélective*. La quote-part supplémentaire est relative au département *Plan et règlements* seulement.

9.0 RÈGLEMENTS

CM2019-08-151

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE AUX SAUMONS TRAVERSANT LE LOT 5 487 333, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK EN LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-046 (2019) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 19 juin 2019 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été dûment convoqués et informés des travaux au moyen d'un avis public ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement ;

ATTENDU que le règlement vise l'exécution des travaux d'entretien, de réhabilitation et de stabilisation de berges du cours d'eau identifié comme la Rivière aux Saumons à Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-046 (2019) «*Règlement relatif à une portion de la Rivière aux Saumons traversant le lot 5 487 333, Circonscription foncière de Coaticook en la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-046 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-152

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU BOURDON ET SES EMBRANCHEMENTS TRAVERSANT LE LOT 1 803 631, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE EN LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-047 (2019) «*Règlement relatif au cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, Circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 19 juin 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été dûment convoqués et informés des travaux au moyen d'un avis public ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement ;

ATTENDU que le règlement vise l'exécution des travaux d'entretien, de réhabilitation et de stabilisation de berges du cours d'eau identifié comme le cours d'eau Bourdon et ses embranchements à Compton ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-047 (2019) «*Règlement relatif au cours d'eau Bourdon et ses embranchements traversant le lot 1 803 631, Circonscription foncière de Sherbrooke en la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-047 (2019), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.0 AUTRES AFFAIRES

Rien à signaler.

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 11 JUILLET 2019**

La greffière dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 11 juillet 2019.

CM2019-08-153

11.1.2 GESTION CONTRACTUELLE - URBANISME

ATTENDU qu'une offre de services a été sollicitée par la direction générale auprès du Groupe BC2 ainsi que des Services EXP pour des services professionnels d'urbaniste-conseil pour effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) pour les règlements des municipalités locales à l'intérieur du délai imposé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-18.1) ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire d'un tel contrat est de moins de 100 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat peut être octroyé de gré à gré, selon les règles en vigueur ;

ATTENDU que les 2 offres reçues ont été jugées conformes et soumises aux représentants des municipalités locales concernées par la concordance au SADD ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte la recommandation des municipalités locales ainsi que du Comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 juillet 2019 ;

ATTENDU que les municipalités qui contribuent au paiement de la quote-part de la Partie II qui comprend notamment le département «*Plan et règlements*» ont convenu de contribuer pour 2020 au paiement de ladite quote-part ;

ATTENDU les représentations des Services EXP auprès du préfet Monsieur Simon Madore et de la direction générale ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services professionnels du Groupe BC2 au montant de 72 000 \$ avant taxes pour effectuer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) pour les règlements des municipalités locales dans le respect du délai ;
- ▶ d'accepter également un taux horaire pour terminer la concordance de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 75 591,00 \$ dans la Partie II, département «Plans», au sein de la catégorie de fonctions «Services professionnels», poste budgétaire 02 61006 419 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, les transferts budgétaires requis au sein de la Partie II afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de requérir également l'émission de quote-part spéciale suivant un règlement à cet effet ;
- ▶ de procéder au paiement de la dépense, selon l'avancement des travaux et des termes proposés dans l'offre de services de BC2, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 21 août 2019.

CM2019-08-154

11.1.4 MRC DES MASKOUTAINS – TRANSPORT ADAPTÉ – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – AJUSTEMENT FINANCIER

ATTENDU que la MRC des Maskoutains sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, notamment le ministre des Transports afin que l'adoption du projet de loi n° 17 intitulé *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, n'impose pas des conséquences négatives à la population desservie par le service de transport adapté qui se ressentirait par une diminution de la qualité de l'offre de service existante pouvant affecter la santé et la sécurité des usagers ;

ATTENDU l'importance majeure de l'industrie du taxi dans l'organisation des services de transport adapté au Québec ;

ATTENDU que les dispositions de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (RLRQ, c. S-6.01) contient des régies strictes concernant le transport pour les personnes handicapées, dont entre autres les véhicules universellement accessibles que cette clientèle requiert ;

ATTENDU que, pour pouvoir continuer à donner un service de qualité, fiable et sécuritaire en matière de transport adapté, il faut s'assurer que la réglementation entourant cette industrie l'oblige à offrir un tel service ;

ATTENDU que, par le biais du projet de loi n° 17 intitulé *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, le gouvernement provincial ne considère pas l'important accroissement du nombre de personnes admises au service de transport adapté, dont celles en fauteuil roulant pour qui le taxi est souvent le seul moyen de se déplacer ;

ATTENDU, entre autres, que ledit projet de loi n'exige pas de formation bonifiée pour la qualification des chauffeurs qui assureront le service auprès des personnes handicapées, ni le maintien du ratio de véhicules adaptés dans les systèmes de transport, ni les subventions adéquates à l'adaptation des véhicules, ni une vérification adéquate des antécédents judiciaires des chauffeurs ;

ATTENDU que le service de transport adapté doit maintenir ses acquis et une desserte convenable, sécuritaire et fonctionnelle doit être offerte à ses usagers ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Maskoutains dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, notamment le ministre des Transports afin que l'adoption du projet de loi n° 17 intitulé *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, n'impose pas des conséquences négatives à la population desservie par le service de transport adapté qui se ressentirait par une diminution de la qualité de l'offre de service existante pouvant affecter la santé et la sécurité des usagers ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale, à la FQM, à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-155

11.1.5 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – PROGRAMME RÉNORÉGION

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Finances de afin de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année, d'en assurer la pérennité pour les années à venir et de mettre en place un comité conjoint FQM/Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les élus municipaux sont très sensibles à la situation des familles moins favorisées vivant dans leur communauté ;

ATTENDU que le programme RénoRégion a bénéficié à plusieurs familles défavorisées de notre MRC ;

ATTENDU que la moyenne des sommes engagées pour ce programme dans les trois dernières années fut de 15,5 M \$;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a rendu publique une répartition des montants par MRC décrétant une coupure de 7,63 M \$ par rapport à l'enveloppe prévue pour ce programme en 2017-2018 et 2018-2019 ;

ATTENDU que la répartition annoncée reste tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins et que, dans plusieurs cas, elle ne permettra même pas de répondre aux demandes en attente dans plusieurs MRC ;

ATTENDU qu'après une analyse comparative des répartitions consenties ces dernières années, il est ressorti que la répartition des montants de 2019-2020 pénalise davantage les MRC qui utilisent le plus le programme et celles qui en ont le plus besoin ;

ATTENDU l'utilisation croissante du programme constatée ces dernières années et dont les MRC reçoivent davantage de demandes d'aide ;

ATTENDU que l'excellente situation budgétaire du gouvernement lui donne toute la latitude nécessaire pour intervenir auprès des familles les plus vulnérables et que rien ne justifie une diminution de 40 % des sommes allouées au programme RénoRégion ;

ATTENDU que la rigidité des critères d'admissibilité à ce programme est également très restrictive et ne permet pas d'aider équitablement les foyers à plus faible revenu dépendamment de la région dans laquelle ils se trouvent et que des changements doivent être apportés pour permettre à un plus grand nombre de familles d'en bénéficier ;

ATTENDU l'importance du programme RénoRégion pour nos municipalités et pour le maintien d'une qualité de vie pour les populations les plus démunies et vulnérables de nos milieux ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un outil essentiel pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé avoir renfloué le programme AccèsLogis au détriment du programme RénoRégion ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans ses démarches auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministre des Finances afin de rétablir l'enveloppe de 20 M\$ du programme RénoRégion pour cette année, d'en assurer la pérennité pour les années à venir et de mettre en place un comité conjoint FQM/Société d'habitation du Québec ayant pour mandat de revoir les normes du programme afin de permettre aux populations défavorisées d'avoir accès au programme quel que soit le territoire qu'elles habitent ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la députation régionale, à la présidente de la Société d'Habitation du Québec ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-156

11.1.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE – AVIS DE NON-CONFORMITÉ DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX

ATTENDU que la municipalité de Saint-Herménégilde sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et plus particulièrement le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que celui-ci prenne en considération les pressions humaines et monétaires des exigences liées aux usines d'épuration des eaux sur les municipalités de petite taille ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la municipalité de Saint-Herménégilde a récemment reçu un avis de non-conformité provenant du ministère de l'Environnement en lien avec leur usine d'épuration des eaux ;

ATTENDU que pour la très grande majorité des non-conformités, la municipalité est présentement en train de mettre en place les correctifs nécessaires ;

ATTENDU que la municipalité souhaite toutefois porter à l'attention du ministre, des inquiétudes à l'égard de l'une d'entre elles ;

ATTENDU que dans l'avis reçu par la municipalité, il est mentionné que l'employé municipal de Saint-Herménégilde n'avait pas les qualifications nécessaires pour effectuer le suivi journalier de l'usine d'épuration des eaux, en contravention avec l'article 10 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU que la municipalité fait affaire avec la firme Aquatech qui effectue hebdomadairement les tests prévus par la loi ;

ATTENDU que l'employé de la municipalité fait quant à lui un suivi journalier, en inscrivant dans un registre les différentes données liées à l'usine d'épuration des eaux et en avisant Aquatech pour une intervention, lorsqu'une anomalie est détectée ;

ATTENDU que le rôle de l'employé n'est qu'un rôle d'intermédiaire et que d'autres municipalités fonctionnent de la même façon ;

ATTENDU que la formation requise par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées nécessite un investissement majeur en temps et en argent et que celle-ci couvre un ensemble d'éléments que l'employé n'utilisera pas au quotidien ;

ATTENDU que la municipalité considère qu'il y a une certaine exagération dans cette exigence et que l'alternative de mandater Aquatech pour qu'ils viennent faire la tournée quotidienne, amènera également une pression monétaire très importante pour une petite municipalité comme Saint-Herménégilde ;

ATTENDU que la municipalité souhaite que le ministère reconsidère son exigence et que la demande de formation de l'employé soit revue à la baisse, voire annulée en raison de la taille de la municipalité ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2019 ;

ATTENDU les explications du maire de la municipalité, Monsieur Gérard Duteau ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de demander à la municipalité de Saint-Herménégilde de reformuler sa demande si elle souhaite obtenir l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et plus particulièrement le ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que celui-ci prenne en considération les pressions humaines et monétaires des exigences liées aux usines d'épuration des eaux sur les municipalités de petite taille.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-157

11.1.7 PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS (PDL) DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'en juin 2018, la MRC de Coaticook a amorcé une démarche afin de se doter d'un Plan de développement en loisir (PDL) en cohérence avec le plan d'action de sa planification stratégique 2018-2023 et dans le but d'effectuer une mise à jour de la politique loisir réalisée en 2005 ;

ATTENDU qu'un mandat d'accompagnement fut alors confié au Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) ;

ATTENDU que suite à une démarche participative, significative et utile pour la MRC, l'ensemble des 12 municipalités, leurs nombreux partenaires de loisir et les bénévoles sur le terrain, certains constats et enjeux se sont imposés ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la proposition de Plan de développement loisir (PDL) de la MRC et en fait sien comme si au long reproduit ainsi que la présentation de l'Élue responsable des loisirs Madame Marie-Ève Breton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2019 ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional de développement des communautés, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 août 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'adopter le Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-158

11.1.8 LOISIRS ET ACTI-SPORTS – SCÉNARIO BUDGÉTAIRE

ATTENDU que le directeur des finances de la MRC présente une proposition budgétaire pour la fin de l'année financière 2019 de la MRC en lien avec l'aide financière versée par le Conseil Sport loisir de l'Estrie ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte une proposition pour l'élaboration des crédits budgétaires 2020 pour les Loisirs et Acti-Sports, en lien avec la mise en œuvre du Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2019 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'approuver la proposition budgétaire pour la fin de l'année financière 2019 de la MRC en lien avec l'aide financière versée par le Conseil Sport loisir de l'Estrie ainsi que l'orientation budgétaire pour 2020 pour les Loisirs et Acti-Sports, en lien avec la mise en œuvre du Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC, telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP – SERVICES POLICIERS)

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 JUIN 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – services policiers) de la MRC de Coaticook du 26 juin 2019. Le président du comité et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Bernard Marion en fait un bref résumé.

11.2.2 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 AOÛT 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité de sécurité publique (CSP – services policiers) de la MRC de Coaticook du 28 août 2019. Le président du comité et élu responsable des dossiers de sécurité publique, Monsieur Bernard Marion en fait un bref résumé.



CM2019-08-159

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.2.3 AIDE FINANCIÈRE DU MAMOT VISANT À RÉPONDRE AUX BESOINS LIÉS À LA LÉGALISATION DU CANNABIS POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2019-2020

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une aide financière de 45 197 \$ en mars 2019 pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis ;

ATTENDU que l'aide financière doit être utilisée d'ici le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que la nouvelle *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* (notamment pour uniformiser l'interdiction ou la permission dans certains lieux publics) n'est toutefois toujours pas adoptée ni en vigueur ;

ATTENDU que le sujet devait être discuté lors de la journée annuelle de réflexion des élus ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique (CSP services policiers), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 28 août 2019 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de surseoir à la décision quant à l'utilisation de l'aide financière reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour répondre aux besoins des municipalités liés à la légalisation du cannabis afin de pouvoir prendre connaissance du libellé du texte de loi, lorsque celui-ci sera disponible.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 13 AOÛT 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional Développement des communautés de la MRC de Coaticook du 13 août 2019. L'élue responsable des dossiers Familles et Aînés, Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2019-08-160

11.3.2 FDMC – SAINT-MALO (SUIVI)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malo avait présenté au printemps dernier, un projet de gymnase extérieur pour une aide financière du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook (FDMC) ;

ATTENDU que suite à l'analyse du projet, le Comité régional Développement des communautés, dû au contexte particulier de la municipalité, avait recommandé au Conseil de la MRC, de ne pas entériner, du moins pour le moment, le projet tel que présenté ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-05-99 le conseil de la MRC avait alors offert un délai supplémentaire à la municipalité pour confirmer ou infirmer la volonté de la communauté et de la municipalité à l'égard de ce projet ou d'un autre ;

ATTENDU que le projet a été retravaillé par la municipalité et le soutien de partenaires et que celui-ci fut étudié de nouveau par le Comité régional Développement des communautés ainsi que l'agent de développement rural ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional Développement des communautés, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 13 août 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Marie Lefebvre

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner le projet de gymnase extérieur de la municipalité de Saint-Malo, tel que présenté et lui accorder l'aide financière d'un montant total de 20 078 \$ du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook (FDMC) – Enveloppe locale de Saint-Malo ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans les protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.3.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS (PDL) DE LA MRC DE COATICOOK

Le Comité régional de développement des communautés recommandait l'adoption du Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC, tel que présenté. Voir le point 11.1.7 du présent procès-verbal pour la décision du Conseil de la MRC de Coaticook.

11.4 COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 AOÛT 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook du 19 août 2019.

11.4.2 POLLUTION LUMINEUSE - POSITIONNEMENT

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une version préliminaire du plan de travail 2020-2022 concernant le dossier de la pollution lumineuse et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que celui-ci repose sur 4 axes, soient :

- Acquisition de connaissances ;
- Sensibilisation auprès de différentes cibles ;
- Conversion vers des luminaires adéquats pour la protection du ciel étoilé ;
- Adhésion et réglementation ;

ATTENDU la présentation à cet égard par l'élu responsable des dossiers «Aménagement», Monsieur Simon Madore ;

ATTENDU la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 19 août 2019 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Marie Lefebvre

IL EST RÉSOLU d'adopter la version préliminaire du plan de travail 2020-2022 concernant le dossier de la pollution lumineuse, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2019-08-162

11.4.3 VILLE DE WATERVILLE – DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU que le conseil prend en compte la résolution 4385-2019-07-02 de la Ville de Waterville, par laquelle celle-ci demande à la MRC de Coaticook de modifier le Schéma d'aménagement et de développement durable afin de permettre l'usage d'école et de garderie dans la zone REC-3 de Waterville ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire, telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 19 août 2019 à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à l'équipe de la MRC de procéder à la rédaction de la modification réglementaire demandée par la Ville de Waterville au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,05		
Simon Madore	18	47,82		
Bernard Vanasse	7	16,73		
Françoise Bouchard	2	3,81		
Marie-Ève Breton	1	1,47		
Réjean Masson	1	2,36		
Gérard Duteau	2	3,90		
Benoît Roy	1	2,53		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,78		
Jean-Marie Lefebvre	2	3,34		
Nathalie Dupuis	5	11,66		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 JUILLET 2019

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 9 juillet 2019. Le président et élu responsable des dossiers de Développement économique, Monsieur Simon Madore en fait un bref résumé.

12.0 CORRESPONDANCE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 LE CAB EXPRESS

La greffière dépose à titre d'information le n° 86 de l'infolette «Le CAB Express».

12.3 LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) - IMPORTANCE DES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

La greffière dépose à titre d'information, une correspondance provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) réitérant l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie, du respect des plans de mise en œuvre ainsi que d'une révision périodique.

12.4 CAB - INVITATION À UNE FÊTE DE RUE - 5 SEPTEMBRE 2019

La greffière dépose à titre d'information, l'invitation du Centre d'Action Bénévole (CAB) de participer à leur épiluchette de blé d'Inde lors de leur fête annuelle de rue le 5 septembre prochain.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet jusqu'à ce jour, Monsieur Simon Madore fait un bref retour sur ses principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

13.3 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.3.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.3.2 MARKETING DE LA RÉGION

L'agente de communication et de marketing Amélia Carr indique que le plan de marketing territorial tire à sa fin. Une journée réunissant divers intervenants afin de faire ressortir les différentes réalités du monde municipal, des entreprises et des partenaires/organismes dans le but de créer une synergie aura lieu en début décembre suite à un atelier de Vision Attractivité sur le positionnement de l'Estrie et les dualités. Plus de détails sont à venir.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h44.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 28 août 2019.

Responsable des archives